



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction de la Citoyenneté et des libertés
publiques

Bureau de la citoyenneté et des activités
réglementées

BCAR/DG

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Arrêté n° PREF-DCLP-BCAR-2015-0336 du 24 novembre 2015 portant classement d'un office de tourisme aux normes 2010

VU le code du tourisme et notamment ses articles D 133-20 à D 133-30 relatifs au classement des offices de tourisme ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n°2009-1652 du 23 décembre 2009 portant application de la loi n° 2009-888 du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques, et notamment son article 5 ;

VU le décret du 12 juillet 2012 portant nomination de M. Georges-François Leclerc, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté ministériel du 12 novembre 2010 modifié fixant les critères de classement des offices de tourisme ;

VU la délibération du conseil municipal d'ARACHES-LA FRASSE en date du 16 juin 2015 sollicitant le classement de l'office de tourisme en catégorie I pour 5 ans et le dossier de demande de classement reçu complet le 16 novembre 2015 ;

Sur la proposition de M. le secrétaire général de la préfecture ;

ARRETE

Article 1er : L'EPIC Les Carroz Tourisme, situé 9 place de l'Ambiance – Les Carroz – 74300 ARACHES-LA FRASSE, est classé en catégorie I selon les critères fixés par l'arrêté ministériel du 12 novembre 2010 modifié.

Article 2 : Le classement est prononcé pour 5 ans à compter de la signature du présent arrêté. Passé ce délai, il expire automatiquement si son renouvellement n'est pas demandé suivant la procédure définie aux articles D 133-21 et D 133-22 du code du tourisme.

Pour connaître les jours et heures d'ouverture des services de la préfecture, vous pouvez consulter notre site internet sur la page

suivante : : <http://www.haute-savoie.gouv.fr/outils/horaires-et-coordonnees>

rue du 30^{ème} régiment d'infanterie - BP 2332 - 74 034 Annecy cedex
téléphone : 04 50 33 60 00 fax : 04 50 52 90 05 courriel: prefecture@haute-savoie.gouv.fr
www.haute-savoie.gouv.fr

Article 3 : L'organisme classé devra signaler son classement par l'affichage de l'information destinée à la clientèle touristique fixés par l'annexe II de l'arrêté ministériel du 12 novembre 2010 susvisé.

Article 4 : M. le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à M. le directeur de l'EPIC Les Carroz Tourisme, et dont copie sera adressée à :

- M. le sous-préfet de BONNEVILLE,
- M. le maire d'ARACHES-LA FRASSE,
- Mme la présidente de l'union départementale des offices de tourisme et syndicats d'initiative.

Pour le préfet,
Le secrétaire général


Christophe Noël du Payrat.

"Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivant du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de l'acte, d'un recours hiérarchique auprès du supérieur hiérarchique et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois courant à compter de sa notification. »